

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2024 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Dany Fournier directeur général/greffier-trésorier par intérim
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024;**
- 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Résolution d'engagement d'un directeur général/greffier-trésorier par intérim et autorisation de signature de l'avenant no 2 au contrat de travail de M. Dany Fournier;
 - 4.2. Acceptation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
 - 4.3. Demande de fonds destinés à l'organisation des festivités du 200^e;
 - 4.4. Résolution autorisant la dépense – Honoraires professionnels – Avocat;
- 5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2024-746 concernant la limite de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, l'ajout de stationnement interdit et de panneaux d'arrêts;
 - 5.2. Résolution acceptant l'offre de contrat de la firme Johnson Controls pour l'installation d'une communication cellulaire avec un lien IP pour l'usine de filtration, l'usine épuration et la station pompage principale;

- 5.3. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2023, selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 5.4. Octroi du contrat pour l'installation de deux fenêtres à guillotine à la garderie l'Escale;
- 5.5. Résolution autorisant la Municipalité de Sainte-Hénédine à demander un prix de gré à gré auprès de deux firmes d'ingénierie dans le cadre d'une étude de géotechnique de la route St-Olivier;
- 5.6. Demande d'aide financière concernant la réfection de deux ponceaux sur le chemin de la Rivière-Étchemin au volet Redressement - Sécurisation – dossier : 055-ING-2302;
- 5.7. Demande d'aide financière concernant la réfection d'une partie de la rue de l'Église entre le boulevard Bégin et la route Saint-Amable sur une longueur d'approximativement 1200 mètres au volet Redressement – Sécurisation – dossier : 055-ING-2102;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Autorisation de signature d'un addenda numéro 1 au protocole d'entente initial avec Gestion Immobilière SRS inc. dans le cadre d'un projet de développement résidentiel – Phase 2 ;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Suivi des comités;
- 7.2 Résolution d'autorisation de signature dans le cadre des permis de réunion pour les immeubles appartenant à la municipalité;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1 Documents d'information;
- 8.2 Affaires MRC de Bellechasse;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance

- 10.1 Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Saint-Anselme - Dossier Fête 200^{ème} ;
- 10.2 Lettre de remerciement du Chœur de Bellechasse;
- 10.3 Dépôt d'une lettre de la ministre des Affaires municipales - Programme subvention TECQ 2024-2028;

10.4 Dépôt d'une lettre du ministère des Transports – Règlement 2024-745;

11. Affaires nouvelles

11.1 Corporation des loisirs de Sainte-Claire – Invitation – Amical de golf 2024;

11.2 Amical de Golf – MRC de Bellechasse;

11.3 Invitation au Souper-Bénéfice Vins et fromages de l'Union des producteurs agricoles;

11.4 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'exposition et de la messe de l'érection civile du 200^e de la municipalité de Sainte-Claire;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

212-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en modifiant le titre du point 5.2 (enlever l'usine d'eau potable).

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

213-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Résolution d'engagement d'un directeur général/greffier-trésorier par intérim et autorisation de signature de l'avenant no 2 au contrat de travail de M. Dany Fournier

ATTENDU que les parties ont conclu une entente de travail concernant le remplacement et l'accompagnement de la direction générale jusqu'au 13 décembre 2024;

ATTENDU que le directeur général/greffier-trésorier est en arrêt de travail;

ATTENDU que M. Dany Fournier accepte de prendre la direction générale par intérim pendant l'absence du directeur général/greffier-trésorier Incluant les 2 semaines de vacances de celui-ci, s'il y a lieu;

ATTENDU que les parties souhaitent apporter des modifications à ladite entente;

En conséquence,

214-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente, l'engagement de monsieur Dany Fournier en tant que directeur général/greffier trésorier par intérim pendant l'absence de la direction générale ainsi que les deux semaines de vacances, s'il y a lieu;

D'AUTORISER Mme Guylaine Aubin, mairesse de Sainte-Claire, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant no 2 de l'entente de travail de M. Dany Fournier, tel que déposé au conseil municipal.

4.2 Acceptation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

215-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire accepte le budget révisé 2024

en date du 9 juillet 2024 dernier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2023, les prévisions budgétaires pour l'ensemble immobilier 1884 pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	126 119 \$
Dépenses :	(148 207\$)
Déficit à répartir :	22 088 \$
Déficit municipal (10 %) :	2 209 \$

4.3 Demande de fonds destinés à l'organisation des festivités du 200^e

CONSIDÉRANT la demande de fonds de l'organisme Sainte-Claire en fête pour couvrir les coûts de fonctionnement ;

216-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de l'organisme Sainte-Claire en fête et une somme déjà versée de 20 000 \$ pour l'organisation des festivités du 200^e en juin 2024;

QUE la dépense déjà défrayée (20 000 \$) soit affectée à même l'excédent affecté aux fêtes du 200^e.

M. Gaston Fortier se retire de la salle de délibération considérant un intérêt pour cet item.

4.4 Résolution autorisant la dépense – Honoraires professionnels - Avocat

CONSIDÉRANT l'article 711.19.1 alinéa 1 paragraphe 2 du Code municipal qui oblige toute municipalité à assumer la défense ou la représentation des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la défense du conseiller Gaston Fortier devant la commission municipale du Québec doit, par conséquent, être assumée par la Municipalité;

Par ces motifs;

217-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents, que le conseil de la municipalité de Sainte-Claire accepte de défrayer les frais de représentations de monsieur Gaston Fortier par l'étude Therrien Couture Jolicoeur SENCRL devant la Commission municipale du Québec, selon l'ordonnance en date du 15 juillet 2024;

QUE la dépense soit défrayée à 90% par le fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour un maximum de 50 000 \$, et le résiduel à même l'excédent non affecté.

M. Gaston Fortier revient à la séance.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Avis de motion et présentation d'un règlement numéro 2024-746 concernant la limite de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, l'ajout de stationnement interdit et de panneaux d'arrêts

Je, soussigné, Yves Béchar, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 2024-746 concernant la limite de vitesse dans le secteur urbain de la municipalité, l'ajout de stationnement interdit et de panneaux d'arrêts.

Un projet de règlement est présenté par M. le conseiller Yves Béchar.

Yves Béchar, conseiller

5.2 Résolution acceptant l'offre de contrat de la firme Johnson Controls pour l'installation d'une communication cellulaire avec un lien IP pour le réservoir d'eau potable, l'usine épuration et la station pompage principale

218-2024

Il est proposé par Mme la Conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de la firme Johnson Controls pour l'installation d'une communication cellulaire avec un lien IP pour les endroits suivants :

- Réservoir d'eau potable, au montant de 1 840 \$, taxes non incluses;
- L'usine d'épuration, au montant de 1 487 \$, taxes non incluses;
- La station pompage principale, au montant de 1 487 \$, taxes non incluses.

QUE la dépense pour le réservoir d'eau potable, de l'usine épuration et de la station pompage soit défrayée par le budget courant;

D'AUTORISER le directeur général/greffier-trésorier par intérim à signer les contrats entre la firme Johnson Controls et la Municipalité de Sainte-Claire.

5.3 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2023, selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 15 juillet 2024;

219-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général/greffier-trésorier par intérim le rapport annuel de la gestion de l'eau potable

de la Municipalité de Sainte-Claire portant sur les résultats obtenus pour l'année 2023.

5.4 Octroi du contrat pour l'installation de deux fenêtres à guillotine à la garderie l'Escale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réparer deux fenêtres à guillotine à la garderie l'Escale;

CONSIDÉRANT l'offre reçue auprès de l'entreprise Construction G. Vachon inc. au montant de 1 440 \$ taxes non incluses;

220-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Construction G. Vachon inc. en date du 31 mai 2024 au montant de 1 440 \$ taxes non incluses pour la réparation de deux fenêtres à guillotine à la garderie l'Escale.

5.5 Résolution autorisant la Municipalité de Sainte-Hénédine à demander un prix de gré à gré auprès de deux firmes d'ingénierie dans le cadre d'une étude de géotechnique de la route St-Olivier

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hénédine demande à la Municipalité de Sainte-Claire de procéder à une demande de prix de gré à gré à deux firmes d'ingénieur pour la réalisation d'une étude géotechnique de la route St-Olivier selon l'entente signée entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT que ladite route présente des déformations importantes dues à l'effet du gel chaque année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hénédine soumettra à la municipalité de Sainte-Claire le coût pour cette étude, et ce, pour l'approbation par le Conseil;

Par ces motifs;

221-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents :

D'AUTORISER la Municipalité de Sainte-Hénédine à procéder à une demande de prix de gré à gré auprès de deux firmes d'ingénieur selon l'entente signée entre les parties.

5.6 Demande d'aide financière concernant la réfection de deux ponceaux sur le chemin de la Rivière-Étchemin au volet Redressement – Sécurisation – dossier : 055-ING-2302

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, Messieurs Louis-Philippe Caron, Directeur général, ou Dany Fournier, Directeur général par intérim, représentent cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs,

222-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Messieurs Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier ou Dany Fournier directeur général/greffier-trésorier par intérim sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5.7 Demande d'aide financière concernant la réfection d'une partie de la rue de l'Église entre le boulevard Bégin et la route Saint-Amable sur une longueur d'approximativement 1200 mètres au volet Redressement - Sécurisation- dossier : 055-ING-2102

ATTENDU que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité, Messieurs Louis-Philippe Caron, Directeur général, ou Dany Fournier, Directeur général par intérim, représentent cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs,

223-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire autorise la présentation d’une demande d’aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Messieurs Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier ou Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Autorisation de signature d’un addenda numéro 1 au protocole d’entente initial avec Gestion Immobilière SRS inc. dans le cadre d’un projet de développement résidentiel – Phase 2

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que « Gestion immobilière SRS inc. » a déposé des plans et devis pour le prolongement de la rue Richard (rond de virée) pour un développement résidentiel avec services municipaux lors de la signature du protocole d'entente en date du 4 juillet dernier. Ce projet devra être cédé à la municipalité et ce dernier sera assujéti aux dispositions du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 2014-609;

Après délibération du conseil municipal,

224-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de confirmer l'acceptation des plans et devis déposés lors de la signature du protocole d'entente le 4 juillet dernier et réalisés par Monsieur Philippe Perron, ingénieur, de la firme ARPO Groupe-Conseil (plan No. 23040-1) en date du 14 juin 2024, à autoriser la mairesse, Madame Guylaine Aubin, et le directeur-général/greffier-trésorier par intérim, Monsieur Dany Fournier à signer l'addenda numéro 1 du protocole d'entente initial à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

QUE la signature de l'entente est conditionnelle à l'obtention du cautionnement d'exécution de 100 % du montant des travaux ainsi qu'un avenant à la police d'assurance en responsabilité civile pour un montant de 2 000 000 \$ de dollars du promoteur, en tenant indemne la Municipalité de toute réclamation pouvant résulter des travaux exécutés de la phase 2.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

7.2 Résolution d'autorisation de signature dans le cadre des permis de réunion pour les immeubles appartenant à la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit régulièrement des demandes d'organismes dans le cadre de demande de permis de boisson pour des activités qui ont lieu sur les sites des immeubles lui appartenant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la direction générale à signer une lettre d'autorisation adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Par ces motifs;

225-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général en fonction à signer une lettre d'autorisation adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autoriser de vendre de la boisson alcoolisée lors d'activité sur les sites des immeubles appartenant à la municipalité;

QUE cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

226-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général par intérim, en date du 12 août 2024, et d'autoriser le directeur général par intérim à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Dépôt d'une résolution de la Municipalité de Saint-Anselme - Dossier Fête 200^e

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose aux membres du conseil une résolution de la Municipalité de Saint-Anselme afin de souhaiter aux municipalités de Sainte-Claire, Saint-Charles-de-Bellechasse et Saint-Lazare-de-Bellechasse de magnifiques célébrations et un très joyeux anniversaire.

QUE soient adressées nos plus sincères félicitations aux différents comités bénévoles organisateurs qui ont su organiser des événements hauts en couleur dignes de leurs communautés.

10.2 Lettre de remerciement du Chœur de Bellechasse

Dépôt d'une lettre de remerciement de l'organisme le Chœur de Bellechasse pour la généreuse commandite dans le cadre du financement de leur 15^{ème} anniversaire de fondation.

10.3 Dépôt d'une lettre de la ministre des Affaires municipales - Programme subvention TECQ 2024-2028

Le directeur général par intérim dépose au Conseil une lettre de Madame la Ministre des Affaires municipales dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2024-2028, et ce, afin d'annoncer une subvention d'un montant de 1 279 062 \$ avec la possibilité de bonifier la subvention de 10 % à condition que la Municipalité respecte les critères d'écoresponsabilités prévus audit programme.

10.4 Dépôt d'une lettre du ministère des Transports – Règlement 2024-745

Le directeur général par intérim dépose au Conseil une lettre de M. Mario Gaulin, chef des Centres de services par intérim de Lévis, Saint-Michel de Bellechasse et Saint-Jean-Port-Joli dans le cadre de l'autorisation de la circulation des Véhicules hors routes sur le territoire de la Municipalité selon le règlement 2024-745. Une

signalisation devra être installée et conforme aux exigences du tome V avant que soit permise la circulation des VHT.

11. Affaires nouvelles

11.1 Corporation des loisirs de Sainte-Claire – Invitation – Amical de golf 2024

CONSIDÉRANT l'invitation de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire à participer à l'Amical de golf qui se tiendra le samedi 24 août 2024;

227-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser l'inscription de Mme Guylaine Lemelin et M. Yves Béchard pour un forfait individuel, la commandite de 1 trou et un souper pour Mme Guylaine Aubin pour un total de 390 \$ dans le cadre de l'Amical de golf de la Corporation des loisirs de Sainte-Claire qui se tiendra le samedi 24 août 2024.

QUE les frais soient assumés par la municipalité.

11.2 Amical de Golf – MRC de Bellechasse

Les membres du conseil n'ont pas de disponibilité pour cette activité.

11.3 Invitation au Souper-Bénéfice Vins et fromages de l'Union des producteurs agricoles

CONSIDÉRANT que cet événement permet d'amasser des fonds pour assurer le maintien de services de travail de rang dans la région de Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'acheter un plan de visibilité ou des billets pour le souper-Bénéfice Vins et fromages;

228-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Sylvie Leblond à participer à cette activité au coût de 125 \$.

QUE les frais soient assumés par la municipalité.

11.4 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de l'organisation de l'exposition et de la messe de l'érection civile du 200^e de la municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la messe et de l'exposition de l'érection civile du 200^e de la municipalité de Sainte-Claire pour obtenir l'aide de pompiers pour assurer la circulation et le stationnement des automobiles lors de l'exposition et de la messe qui se dérouleront à l'église de Sainte-Claire le 18 août 2024 de 9 h à 10 h 15;

En conséquence,

229-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents :

QU'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la circulation et le stationnement lors de l'exposition et de la messe de l'érection civile du 200^e de la municipalité de Sainte-Claire du 18 août 2024 de 9 h à 10 h 15.

12. Période de questions des citoyens

- Demande d'information au sujet du point 5.5;
- Questionnement et suggestions sur la gestion des animaux domestiques;
- Questionnement sur un constat d'infraction reçu par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité;
- Questionnement sur le suivi de l'École Primaire auprès du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

- Questionnement sur des travaux chez Prévost;
- Questionnement sur les frais d'avocat dans le cadre de poursuite contre les contribuables.

13. Levée de la séance

230-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Dany Fournier

Directeur général/greffier-trésorier par intérim

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.